



## DECISION DU PRESIDENT

DEC/2022/056

**Objet : Marché sur appel d'offres ouvert pour des campagnes d'analyses sur gaz, liquides et solides des installations classées du SITCOM – Accord-cadre à bons de commandes d'une durée maximale de 4 ans**

Le Président du SITCOM Côte sud des Landes,

**VU** l'article 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que le Président et le Bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant

**VU** la délibération du Comité syndical du 8 septembre 2020 relative à l'élection de Monsieur Alain CAUNÈGRE en qualité de Président

**VU** la délibération du Comité syndical du 8 septembre 2020, qui délègue au président la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, marchés subséquents aux accords-cadres de travaux, maîtrise d'œuvre, fournitures et services qui peuvent être passés dans le cadre d'une procédure adaptée, négociés sans mise en concurrence et leurs modifications ; de toutes procédures formalisées quel que soit leur montant, ainsi que toute décision, de signer leurs avenants y compris ceux qui entraînent une augmentation du montant du contrat initial et sous réserves d'attribution ou d'avis par la Commission d'appel d'offres lorsque le Code de la commande publique l'impose

**VU** les articles R.2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique

**VU** les articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-12 et R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique

**VU** les procès-verbaux d'appel d'offres en date du 05 août 2022 et du 12 septembre 2022

**VU** les crédits inscrits au budget du Syndicat

### **DECIDE**

DE SIGNER les marchés ci-après :

<b>LOTS</b>	<b>ENTREPRISE</b>	<b>MONTANT MAXI € HT</b>
1 - Analyses fumées et poussières (rejets canalisés)	SOCOTEC	160 000
2 - Analyses retombées atmosphériques	Laboratoire Pyrénées Landes	44 000
3 - Analyses sur sol et lait	Laboratoire Pyrénées Landes	8 800
4 - Analyses sur eaux de rejet	AUREA	65 200
5 - Analyses sur eaux pluviales et piézomètres	Laboratoire Pyrénées Landes	78 000
6 - Analyses cendres et mâchefers	AL-WEST BV Agrolab	34 000
7 - Analyses compost, produits bois et inertes	AUREA	110 000
Montant total maximum sur la durée du marché		<b>500 000</b>

Envoyé en préfecture le 29/09/2022

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché/Publié le 30/09/2022

ID : 040-254001977-20220927-DEC\_2022\_056-DE



**PREND ACTE** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

*Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

A Bénesse-Maremne, le 27 septembre 2022

Le Président,  
Alain CAUNÈGRE

